

DELIBERATION
du conseil académique de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 12 décembre 2023

Délibération n° 09 - 2023 relative à l'avis sur la création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement

Vu l'article L.713-1 1° du code de l'éducation,

Le conseil académique de l'université de Reims Champagne Ardenne donne un avis favorable à la création de l'Institut International en Bioéconomie et Environnement.

Membres ayant voix délibérative

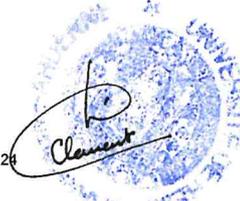
Membres en exercice	77	Membres présents	33
Majorité absolue	39	Membres représentés	18
Nombre de pouvoirs	18		

Décompte des suffrages

Votants	51	Pour	38	Contre	3	Abstention	10
---------	----	------	----	--------	---	------------	----

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation
Le premier vice-président

le 04/01/2024 

Christophe CLEMENT

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'Institut international en bioéconomie et environnement

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 05/01/2024

Document mis en ligne le : 05/01/2024